

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BIDART
(N° 210614-01)**

SÉANCE DU 14 JUIN 2021

L'an deux mil vingt et un et le quatorze du mois de juin, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Bidart, régulièrement convoqué le huit juin s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en application du III de l'article 19 de la Loi n°2020-290 du 23 mai 2020 et des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 29

PRÉSENTS	ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR	SECRÉTAIRE DE SÉANCE
Emmanuel ALZURI, Maire - Marc BÉRARD, Maryse SANPONS, Christine CAYZAC, Mabel ETCHEMENDY, Marc CAMPANDEGUI, Claire MARJAK, Gérard GOYA, Francis TAMBOURINDEGUY, Adjoints au Maire, Christian BORDENAVE, Pantxo ITHURRIA, Pierre ESPILONDO, Jean-Philippe OUSTALET, Stéphanie MICHEL, Christine CALEN, Florence POEYUSAN, Fabienne LAUTIER-ROY, Sophie DUFJET, Pierre DAGOIS, Alexandra BOUR, Amaia ETCHELECOU, Denis LUTHEREAU, Isabelle CHARRITTON	Sophie VALDAYRON ayant donné pouvoir à Francis TAMBOURINDEGUY, Laurent BRIAULT ayant donné pouvoir à Marc BÉRARD, Éric IRASTORZA ayant donné pouvoir à Marc CAMPANDEGUI, Manuel PORTET ayant donné pouvoir à Mabel ETCHEMENDY, Jeanne DUBOIS ayant donné pouvoir à Isabelle CHARRITTON, Michle LAMARQUE ayant donné pouvoir à Denis LUTHEREAU	Mme Amaia ETCHELECOU

OBJET :
MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que plusieurs agents remplissent les conditions statutaires pour être éligibles à un avancement de grade en 2021. S'agissant de professionnels donnant toute satisfaction dans l'exercice de leurs fonctions, une suite favorable peut être donnée à ce déroulement de carrière. A cet effet, il convient de créer les grades suivants au tableau des effectifs :

- 4 emplois permanents à temps complet d'Adjoint Administratif Principal 1ère Classe,
- 1 emploi permanent à temps complet d'Adjoint Administratif Principal 2ème Classe,
- 3 emplois permanents à temps complet d'Adjoint Technique Principal 1ère Classe,
- 1 emploi permanent à temps complet d'Adjoint Technique Principal 2ème Classe,
- 1 emploi permanent à temps complet d'Animateur Principal 1ère Classe,
- 1 emploi d'adjoint d'Animation Principal 1ère Classe,
- 2 emplois d'Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles.

D'autre part, une analyse interne concernant le service urbanisme met en évidence l'accroissement constant et durable de la charge de travail supportée. Afin de mener les projets en cours et à venir tout en garantissant la qualité du service auprès

des administrés, ainsi que le respect des règles applicables et des délais imposés, un recrutement au sein du service s'avère nécessaire.

Monsieur le Maire propose donc à l'Assemblée délibérante de créer un emploi permanent à temps complet de chef de projet foncier, urbanisme et aménagement, dont les missions seront de :

- piloter la conception et la réalisation des opérations d'aménagement
- mettre en œuvre le schéma directeur de mobilités douces
- administrer la politique foncière communale.

Cet emploi pourra être pourvu par un agent relevant du cadre d'emploi des Attachés, des Techniciens ou des Ingénieurs territoriaux, ou par un agent contractuel le cas échéant.

Il est précisé que les crédits suffisants sont prévus au budget.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents valide les modifications du tableau des effectifs ci-dessus exposées.

Fait et délibéré à Bidart, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme et certificat d'affichage.
Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de Bidart,
Bidarteko Auzapeza,



EMMANUEL ALZURI

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture le **16 JUIN 2021**
et publication ou notification du **17 JUIN 2021**

Le Maire de Bidart,
Bidarteko Auzapeza,



EMMANUEL ALZURI